

Délibération n° 2022-32
Transformation de la BHU de Martinique en bibliothèque intégrée au SCD

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la transformation de la BHU de Martinique en bibliothèque intégrée au SCD au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 28
Membres présents et représentés : 28	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La transformation de la BHU de Martinique en bibliothèque intégrée au SCD est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY





TRANSFORMATION DE LA BHU DE MARTINIQUE EN BIBLIOTHEQUE INTEGREE AU SCD

Selon ses statuts, le SCD est constitué de cinq bibliothèques universitaires intégrées (BU Fouillole, BU Camp-Jacob, BU Morne Ferret en Guadeloupe et BU Schœlcher et BU Fort-de-France en Martinique). Le SCD gère leur budget et leur personnel. Les autres organismes documentaires de l'université sont associés au service commun, c'est le cas des bibliothèques hospitalo-universitaires de Martinique et de Guadeloupe. Contrairement aux bibliothèques intégrées, leurs ressources sont distinctes de celles du service commun, dont ils ne reçoivent pas de crédits, sauf par le biais de conventions. D'autres bibliothèques ou centres de documentation peuvent être intégrés par décision du conseil d'administration de l'université prise après avis du conseil documentaire.

LA SITUATION ACTUELLE

Cadre de fonctionnement : Le fonctionnement de la BHU est régi par une convention en vigueur depuis novembre 2014 qui définit les responsabilités et engagements du SCD et du CHU.

Locaux : Les locaux sont mis à disposition par le CHUM qui assure l'entretien des 130 m² (32 places assises).

Personnel : Le CHUM met à disposition deux agents titulaires à temps plein. Les agents sont placés sous la responsabilité administrative de la directrice de l'IFSI. L'encadrement est assuré par la responsable scientifique et technique désignée par le SCD qui organise le travail des agents et établit les plannings.

Mobilier & fournitures : Le SCD prend en charge l'accompagnement documentaire (codes à barres, filmolux, consommables divers, rayonnages). Le CHUM prend en charge l'accompagnement du personnel (mobilier, fournitures de bureau, etc ...).

Informatique : Les ordinateurs et logiciels pour la bureautique sont pris en charge par le CHU, tandis que les ordinateurs et les logiciels documentaires sont pris en charge par le SCD, notamment le système intégré de gestion de bibliothèque, la liste A-Z et le moteur de recherche fédérée...

Frais de gestion : L'affranchissement du courrier et du prêt entre bibliothèques est à la charge du CHUM.

Fonds documentaire :

Collections : Tout le fonds est en libre accès.

- 175 mètres linéaires
- 4 747 titres
- 6 984 exemplaires

La politique documentaire (les acquisitions, le renouvellement des abonnements, l'intégration de nouveaux fonds proposés en don, la conservation et le désherbage des collections...) est conduite par le SCD. Les acquisitions sur support physique (monographies, périodiques) sont réalisées par le SCD.

Le budget : La contribution du CHUM a été de 62 335 € en 2021 et sera de 61 893 € en 2022 pour le cofinancement de la documentation numérique biomédicale dans le cadre d'une convention triennale passée entre l'UA, le CHU de Guadeloupe, le CHU de Martinique et le CH de Cayenne.

Les acquisitions d'ouvrages pour les étudiants sont prises en charge par le SCD : 4 940 € en 2020 et 4 953 € en 2021.

Activité de la BHU (chiffres ESGBU 2020)

- Ouverture : 47h30 par semaine
- Nombre de prêts annuels : 1 754

Bilan du fonctionnement :

Les deux agents affectés à la BHU par le CHUM sont des adjoints des cadres hospitaliers (catégories B) qui connaissent bien les procédures du SCD.

Le CHUM a renouvelé la convention de cofinancement de la documentation numérique chaque année depuis 2008, c'est un partenaire loyal mais peu investi dans le fonctionnement de la BHU.

La bibliothèque de recherche numérique offre des collections de bon niveau à l'échelle des Antilles-Guyane, en revanche la bibliothèque physique pour les étudiants est exigüe, vieillotte et difficile d'accès.

LA NOUVELLE BU SANTE

Maitrise d'ouvrage : CTM

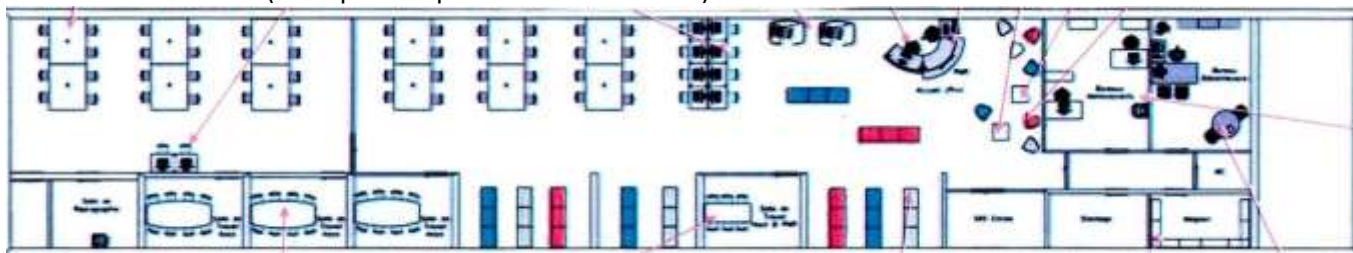
Maîtrise d'ouvrage 1^{er} équipement : Université des Antilles

Date d'ouverture estimée : janvier 2023

Données- clés

- 500 m2
- 300 m2 au public
- 120 places assises
- 4 salles de travail en groupe
- Accès autonome hors ouverture

Plan non contractuel (exemple d'implantation de mobilier)



LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE INTEGREE AU SCD

La BHU sera désormais sise au sein du Pôle Universitaire Santé (PUS) connecté au réseau du pôle Martinique de l'Université des Antilles, à l'instar des campus de Fort de France et de Schoelcher. Elle ne sera plus implantée au sein du CHUM. Une fois livré, le bâtiment appartiendra à l'état par convention avec la CTM. La nouvelle BHU doublera ses espaces publics actuels et proposera quatre fois plus de places assises, dans un espace dynamique et fonctionnel. Des moyens humains et financiers plus conséquents qu'actuellement devront donc être mobilisés.

Les moyens humains : Pour faire fonctionner cette bibliothèque 55 heures par semaine au moins, dans un espace qui n'est plus intégré à l'IFSI, il faudra une équipe de cinq personnes qui se relaieront avec l'aide de moniteurs étudiants. L'UA va demander au Ministère la création de trois postes. Un IGE sera affecté à

temps plein à compter de septembre 2022 pour préparer l'ouverture de cette nouvelle bibliothèque. Le Président de l'UA proposera au directeur du CHUM une nouvelle convention qui inclura la mise à disposition des deux adjoints des cadres hospitaliers, comme actuellement.

Le budget : Le 1^{er} équipement mobilier (estimé à 160 000 €) et informatique de la BHU (estimé à 150 000 €) sera pris en charge par l'Université qui dispose d'une enveloppe globale de 1^{er} équipement de 2 millions € attribuée par le Ministère de l'enseignement supérieur, via le Rectorat. La documentation imprimée sera prise en charge par l'UA et la documentation numérique recherche par les CHU, dans le cadre du même dispositif de conventionnement qu'actuellement (convention UA avec les trois CHU-CH antillo- guyanais).

Le Président demandera par ailleurs au CHU une contribution à l'entretien et au fonctionnement des locaux.

Calendrier de réalisation

- Désignation AMO 1^{er} équipement : novembre 2021
- Livraison 1^{er} équipement : 4^{ème} trimestre 2022
- Ouverture BHU au public : 1^{er} trimestre 2023

Pour que le SCD puisse affecter des moyens humains et financiers à cette nouvelle bibliothèque située sur un campus nouvellement créé, il est nécessaire que le statut de la BHU de Martinique évolue en bibliothèque intégrée au SCD. Un avis favorable a été donné par le conseil documentaire du 15 Novembre 2021.

<i>Ne prend pas part : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 14</i>
------------------------------	-----------------------	-------------------	------------------

Un vote favorable du Conseil d'administration est maintenant nécessaire pour permettre la transformation de la BHU de Martinique en une bibliothèque intégrée au SCD.